L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS
MARDI, 24 JANVIER 1893

Funérailles de M. L. Placide Canonge.

La Nouvelle-Orléans, la Louisiane, ont voulu—et nous les en félicitons—faire de splendides funérailles à un de leurs enfants, les plus méritants, les plus dévoué ; et le Directeur, ainsi que le personnel de l'Opéra n'ont pas pu contribuer à donner à cette démonstration beaucoup d'éclat. Tout cela n'était que justice, car M. Placide Canonge a toujours chéri tendrement et vaillamment défendu son Etat et sa ville natale, comme aussi, il a été un grand ami, un grand protecteur des arts.

Hier, vers les quatre heures et demie de l'après-midi, une foule énorme d'amis et d'admirateurs du défunt étaient groupés dans la maison mortuaire et dans la rue St Philippe, entre Bourbon et St Philippe, pour rendre à ses restes un dernier et suprême devoir, et les accompagner jusqu'à la tombe Toutes les notabilités politiques, littéraires, administratives, commerciales et financières de la Nouvelle Orléans étaient là. Impossible de tout citer ; nous n'en finirions pas. Remarqué, cependant, dans l'assistance le général Beauregard et le lieutenant-gouverneur de l'Etat, M. Ch. Parlange.

A cette foule, étaient venus se joindre tous les artistes de l'Opéra, leur directeur et leur directrice en tête.

Nous y avons aussi remarqué les élèves de l'Ecole de l'Union Française, dont il était un des directeurs et des soutiens. L'école avait été fermée, hier, au signe de deuil, et les élèves d'élite ont fait un devoir d'assister aux funérailles, conduites par leurs professeurs et leur maîtresse, Mlle Raimondi.

Les porteurs étaient les deux fils du défunt, MM. Placide et Henri Canonge ; M. Wm Nott, son neveu ; M. Numa Dufour, propriétaire de l'ABEILLE, les Drs Henri Bayon, Formento et M. Casenave.

Le char funèbre était chargé de magnifiques couronnes, parmi lesquelles nous avons remarqué celles de la direction et de la troupe de l'Opéra.

Après le levée du corps, le cortège s'est acheminé lentement vers la Cathédrale St Louis, où devait avoir lieu la cérémonie religieuse. L'église métropolitaine était déjà remplie d'une foule énorme d'amis et de connaissances du défunt.

Le corps est entré dans la grande nef, au son de la Marche funèbre de Chopin, exécutée par l'orchestre de l'Opéra, sous la direction de M. Lematte.

Après l'invitatoire dont les versets ont été chanté par M. Renaud, l'orchestre plaçé dans le sanctuaire, a exécuté le célèbre *Tramerei* " le Rêve " de Hoffmann, puis ont succédé un Miserere, d'Esterman par M. Hourdin, basse de l'Opéra, et le Pie Jesu, de Faure, par M. Dethurens, baryton de l'Opéra égale ment.

Après les prières ordinaires dites par le très Rév. Mignot assisté de plusieurs ecclésiastiques, le Libera a été exécuté en plein chant par le chœur de l'Opéra, se'oslpar M. Hourdin qui a rempli sa tâche en homme qui a dû fréquenter les chœurs des grandes églises de Paris.

Après l'absoute par le Rév. Père Mignot, le corps a quitté l'église métropolitaine au son de la même marche de Chopin qui avait salué son entrée. Puis le cortège s'est dirigé à pas lents vers le cimetière No 2 de la rue Claiborne, entre Conti et Bienville, et, après une dernière bénédiction suivie du suprême adieu de la religion : *Requiescat in Pace*, tout le monde s'est dispersé silencieusement.

THEATRE DE L'OPERA.

LE PROPHETE.—Grande et belle matinée, dimanche dernier, avec *le Prophète*, et succès pour tous les exécutants ; en particulier, pour M. Raynaud, meilleur que jamais dans le rôle de Jean de Leyde, et pour Mme Mounier, qui fait une excellente Fidès.

Mais aussi, quelle grandeur dans les mélodies qu'elle a à exécuter et dans le personnage qu'elle représente—la plus auguste figure qu'il y ait à la scène.

Mlle Bondines nous apparaissait pour la première fois dans le rôle de Bertha. Elle l'a supérieurement chanté. Elle s'est jetée, corps et âme, dans le drame ; elle y a déployé beaucoup d'habileté, de savoir faire et, surtout, une énergie dont nous ne la soupçonnions pas capable. Elle y a eu des accents et des gestes très vrais. Tout mérite. Voilà une artiste toute jeune, pleine d'avenir, lancée dans la bonne voie.

Réitérons nos compliments aux anabaptistes, et félicitons le maître de ballet ainsi que son bataillon en jupons, de la façon dont ont été réglées et exécutées les différentes figures du ballet des patineurs.

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT.—Décidément la troupe,—nous ne dirons pas parlante, puisqu'elle chante et qu'elle fait alterner l'opérette avec la comédie,—la troupe, comique, et vous voulez, est en pleine rogue. Elle vient encore de remporter un succès décisif, dimanche soir, dans *Les Mousquetaires au Couvent*, de Varney—musique légère, vive, pimpante, portant le cachet assez marqué de l'école moderne, et avec une orchestration assez fournie, plus corsée qu'elle ne l'est, d'ordinaire, dans les œuvres de ce genre. Ce dernier travail est dû, paraît-il, à l'habile chef d'orchestre, M. Legye.

Le morceau le plus spirituellement traité, peut-être, de la pièce, se trouve presqu'au commencement du premier acte : *C'est une femme !* une série d'exclamations de l'abbé Bridaine et de Brissac, entrecoupées par une phrase langoureuse de l'amoureux Gontran.

La pièce contient de fort excellents interprètes à résoul d'un bout à l'autre et fait éclater bien des rires, provoqué bien des bravos. Quelques petites hésitations, seulement, dans un ou deux chœurs. Dame ! il n'est pas facile de monter une œuvre comme celle-là, en quelques leçons et en une ou deux répétitions.

Il se fait ici, durant une saison de quatre mois, une effrayante consommation de pièces : grands opéras, anciens et nouveaux, opéras de genre, opérettes et comédies. Ce qui nous étonne, c'est qu'il ne survienne pas de plus nombreux accidents, au milieu de toutes ces improvisations.

M. Jouanne nous a donné un excellent type d'abbé bon enfant, toléraut, complaisant, aimant à rendre des services dont il est toujours victime, et s'empêtrant, dans une intrigue où il est entraîné par deux jeunes gens fous qui le font tomber dans d'abominables traquenards.

M. Jan, dont on avait beaucoup remarqué la jolie voix dans le rôle de Hérault, de *Lohengrin*, mais qui ne s'était pas encore livré, s'est enfin emballé dans le rôle de Brissac, et une fois lancé, il ne s'est pas arrêté en route : il est, peut-être, plutôt allé au-delà, que resté en deçà.

Très drôle aussi, M. Couteiier, dans le personnage de l'amoureux Gon ran.

Mmes Renaud, Lée Saintl et Ronvière ont eu leur bonne part de rires et d'applaudissements dans cette soirée.

Quel malheur que Mme Urbain n'ait eu à jouer que le rôle insignifiant de Sœur *Opportune* ! Elle n'avait que quelques mots à prononcer ; mais comme elle les a dit !

—Ou soir, *Lohengrin*, même distribution qu'aujourd'hui.

C'est toujours demain qu'a lieu le bénéfice de M. Damiens, à l'occasion duquel, une première exécution du *Barbier de Séville*, avec MM. Gleck, Dethurens, Hourdin et Mme Jan Beyer. Au deuxième acte concert, dans lequel se feront entendre la plupart des artistes de la troupe.

Jeudi, en matinée, la deuxième des *Mousquetaires au Couvent* ; le soir, deuxième représentation de *Sigurd*.

Prochainement, *Lucrèce*, à propos du bénéfice de M. Damiens, certaines personnes ont cru y voir une des trois représentations offertes à la Direction, et dont deux ont déjà été données. Il y a là erreur ; la troisième de cette série sera bien plus tard.

Grand Opera House.

Enfin M. Richard Mansfield, tant annoncé, nous est arrivé. Il a fait sa première apparition dans le *Beau Brummel* et y a obtenu un éclatant succès. Cette pièce est une peinture de la société anglaise actuelle ; elle en montre les vices, les faiblesses et les violentitades auxquelles sont exposés demain ceux qui en sont aujourd'hui les idoles. La pièce a réussi.

Ce soir, *A Parisian Romance*.

Académie de Musique.

Grand succès à ce théâtre, dimanche, pour " Jane, " une excellente comédie qu'est venue jouer parmi nous la troupe de M. Charles Frohman.

Le sujet est amusant au possible, et les interprètes, fort habiles. Les principaux rôles sont joués par MM. H. Fortier, Al. Harris, Alf Fisher, Art. Boylan et Mmes Frances Stevens, J. Fisher, Emily Lovell et Lena Merville (Jane.)

Société de garantie de l'Opéra

Hier a eu lieu, dans la salle du Stock Exchange de la Nouvelle-Orléans un meeting en vue de fonder une Association de garantie qui a pour but d'assurer le succès des saisons à l'Opéra de la Nouvelle-Orléans, la société se chargeant de couvrir les pertes qu'éprouverait la direction du théâtre.

La charte a été lue et adoptée. Quarante assistants l'ont signée et sont devenus membres de l'association.

Voici les noms des officiers élus :

MM. Horace Fletcher, président.
Geo. Denègre, vice-président.
Harry Howard, secrétaire et trésorier.

Le comité consultatif est composé de vingt-cinq membres.

Voici les noms des signataires de la charte :

Horace Fletcher,	Jas S. Richardson,
A. J. R. Landaner,	W. C. Flower,
R. S. Day,	Sidney Bradford,
C. E. Kepper,	W. W. Gordon,
Geo. L. Whitney,	Peter Hellwige,
David S. Feral,	Chas. Janvier,
C. J. Meyer	L. M. Finley,
Robert Moore, Jr,	Jno. G. Hazard,
H. W. Sloan,	A. O. Landry,
Chas. Ferrillat,	Jos. A. DeGruage,
	D. A. G. Vaught,
	A. W. De Roulden,
	Jno. W. Phillips,
	A. Delpeuch,
	Ere st C Villeré,
	A. C. Rathbinson,
	H. T. Howard,
	Geo. Denègre,
	F. Lapeyre.

Nous reviendrons sur cet important sujet.

On parlait, à l'occasion du duel Clémenceau-Deroulède, de la tenue de duel au pistolet, et de la recommandation faite aux combattants de relever le collet de leur redingote pour que le linge blanc ne serve de point de mire. A ce propos, on peut rappeler un plaisant souvenir emprunté aux *Mémoires* d'Alexandre Dumas :

—Malgré toutes ces précautions, disait un Marseillais, j'ai tué mon adversaire au pistolet. Il avait bien caché sa chemise, en relevant son collet, mais il lui restait encore quelque chose de blanc qui m'a servi à tirer sur lui.

—Quoi donc ?

—Du coton dans les oreilles.

Proverbe oriental :

Quand tu es seul, songe à tes défauts ; quand tu es en compagnie, oublie ceux des autres.

Carnet d'un Parisien :

" Ce qui vous dégoûte, parfois, de prêter cinq francs à des gens qui vous les rendraient peut-être un jour, c'est d'avoir prêté souvent cinq louis à des gens qui ne vous les rendront jamais."

Deux garçonnets discutant la grave question de leur origine.

—Moi, dit l'un, le plus simplement vêtu, papa m'a trouvé sur un chou.

—Moi, répète superbement l'autre papa m'a acheté, comme ma petite sœur. Ses moyens le lui permettent.

Un jeune homme sort d'un restaurant où il a copieusement dîné.

Passe une dame très élégamment mise. Le jeune homme presse le pas, se place devant elle et s'écrie :

—Echec à la dame par un cavalier !

La dame, très peu effarouchée et souriant :

—Oh ! non ; c'est par un fou !.....

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 24 Janvier 1893.
Indications pour la Louisiane : Temps beau ; vents variables.

Température du 23 janvier 1893.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens, No 143 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade.
7 heures du matin.....	42	5
Midi.....	56	12
2 P. M.....	56	12
6 P. M.....	54	11

Cour d'Appel.—J. D. Aiken et autres, propriétaires du steamboat *Whisper*, contre Chas Smith et $2,500 de dommages. Le jugement est amendé et l'affaire renvoyée devant le tribunal.

Thos Twitley contre J. B. Hoot. Rejet de la demande d'appel.

J. Calder & Cie contre Wm Henderson et Léopold Loeb. Jugement confirmé.

Wharton, Branch et autres contre la Texas Lumber Manufacturing Co. Jugement confirmé.

Cour de District des Etats-Unis.—J. Larrieu contre le steamer *Sunbeam* pour $47.

Cour Criminelle.—Section A.—Robt Butler, attaque, 3 mois de prison et $100 d'amende.

J. Gittegan, J. N. Molun, Dan. Houlihan, attaque, 3 mois et $100 ou 6 mois de plus en cas de non paiement de l'amende.

Section B.

A. Cassidy et J. H. Brown, larcin, un an de Maison de Correction.

Cour Civile de District.—John Boyle contre le Mississippi Valley R. R. Co., en $25,000 de dommages.

La "Frohsinn"—Neuvième anniversaire—La Société musicale "Frohsinn" célèbre le neuvième anniversaire de sa création, vendredi prochain, par un grand concert qu'elle donne à l'Opéra de la rue Bourbon. Nous remercions sincèrement la direction de cette société de son aimable invitation, et nous nous ferons un devoir d'assister à cette charmante fête.

Brûlures.—Dimanche soir, tandis que Mme James Higgins, qui habite au No 40 de la rue Nord Derbigny, se chauffait, sa robe a pris feu et elle a été grièvement brûlée. Mme Taylor, une de ses voisines, se trouvant chez elle à ce moment, s'est brûlée aux mains, en essayant d'éteindre les flammes. Toutes deux ont reçu les soins des étudiants.

Incendies.—Dimanche matin, à 2 heures, le feu a pris dans un hangar, sur le derrière des Nos 204 et 204 1/2 de la rue N Miro. Après l'avoir consumé, les flammes ont endommagé pour $1.000 l'immeuble voisin appartenant à M. Ernest Rivard.

Deux cottages portant les Nos 206 et 206 1/2 ont été endommagés pour $100.

—Dimanche matin à 8 heures, l'explosion d'un fourneau à gasoline a endommagé pour environ $20 l'église St-Alphonse. Il y a eu panique dans l'église, et c'est par le plus grand des hasards que personne n'a été grièvement blessé. Une dame a eu ses vêtements déchirés et a été légèrement blessée.

—Le feu a presque totalement détruit le No 432 de la rue Conti, appartenant à Jacob Graff et occupé par Mmes Johnson et Salvadore. Les pertes qui s'élèvent à environ $350, sont couvertes par une assurance à l'Agence Palfrey.

—Dimanche matin, le No 481 de la rue Bourgogne, appartenant à Mme F. Malicki, a été endommagé par le feu pour environ $100

—Hier matin, vers 1 heure, le No 22 de la rue Basiques, occupé par M. H. Rooney, a été endommagé par un commencement d'incendie, pour environ $250. L'immeuble est assuré pour $1100 à l'agence Palfrey.

Le départ de Gibbs.—Jeff Gibbs, le nègre assassin qui, le 4 octobre dernier, a, en compagnie d'une bande de malfaiteur, tué M. J. C. Davis, un citoyen très estimé du comté de Copiolli, vient d'y être ramené.

L'assassinat avait été précédé de plusieurs vols et la bande en question avait, par ses actes de brigandage, excité à tel point la population, que ceux qui en faisaient partie avaient jugé prudent de quitter le pays.

Il y a quelques jours ont été publiés, avec l'arrestation de Gibbs, les détails de l'assassinat. Nous nous contenterons donc de dire que le shérif, W. B. Mallhesy, de Hazlehurst, Miss., est arrivé hier en ville et est reparti par le train de 11 heures 30 avec son prisonnier qui, au dire du shérif, a de grandes chances d'être lynché en arrivant à destination, car la population a manifesté des intentions de vengeance en apprenant sa capture.

L'agitation est très grande parmi les habitants de Hazlehurst.

Arrestation.—Le sergent Vogt et le sarrumaréaire Feloo ont arrêté hier à Algor, au nègre du nom de Wm Johnson alias Geo. White, qui samedi, s'était introduit chez M. Chas Richer, No 132 rue Alick, à Algor, et lui avait volé un revolver et de l'argenterie.

Dimanche, armé du revolver volé il était entré chez un autre résident d'Algor, et le menaçant de mort, lui avait contraint plusieurs objets de valeur.

Le nègre qui était recherché par la police, pour un vol commis dans la 5ème précinct, le 28 juillet dernier a été livré au sergent Vogt, par York Middleton, un nègre auquel le prisonnier avait tiré un coup de revolver.

Ordres du chef Gaster.—Etant donné le nombre considérable de vols commis dernièrement à la Nouvelle Orléans, le chef de police a ordonné hier aux commandants des divers precincts, d'arrêter toutes les personnes suspectes qui paraissent les rues à une heure avancée de la nuit.

M. Lionel Adams et le recorder Moulin.—L'affaire de M. Lionel Adams pour le recorder Moulin, est venue hier matin devant la Cour Suprême. On sait qu'il s'agit d'une demande d'injonction par M Adams contre M. Moulin, recorder de la 2me Cour, pour l'empêcher de rendre sa décision dans l'affaire Boulet. M. Adams prétendant qu'il n'a pas le droit de l'admettre à fournir caution et qu'il ne peut que le renvoyer devant la Cour Criminelle sans bénéfice de caution.

M. Dunn, avocat de Boulet qui défendait le juge Moulin a déclaré qu'il était prêt à plaider l'affaire.

M. Adams a répondu qu'il ne pensait pas qu'elle serait plaidée immédiatement et qu'il attendait à ce qu'une date ultérieure serait fixée.

Avant de décider cette question, le juge s'est informé si Boulet était en prison. Sur une réponse affirmative de M Dunn, il a ordonné que l'affaire soit plaidée immédiatement.

M. Adams a demandé une heure pour préparer son plaidoyer. Elle lui a été accordée. Après avoir entendu les deux avocats, le juge a annoncé qu'il rendrait sa décision ultérieurement.

Décision importante en faveur de la Banque des Citoyens.—La Banque des Citoyens a gagné son procès contre les séquestres. Le juge Billings, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, a rendu hier sa décision dans cette affaire importante et a établi, par des motifs puissants et lucides, que la charte de cette banque instituait bien l'exemple de toute espèce de taxes ; que cette exemption résulte d'un contrat entre l'Etat et la banque et a été créée dans l'intérêt public afin de faciliter à ceux derniers les moyens de payer les bonds de l'Etat ; et qu'il ne pourrait y avoir, par conséquent, rien d'illégal ou d'inconstitutionnel dans la législation de 1874, qui prolonge l'existence de la Banque jusqu'à l'année 1911.

Par le jugement rendu par la Cour de Circuit des Etats Unis, les actions, comme propriété des actionnaires, aussi bien que le capital de la Banque, sont exempt tées du paiement de taxes protégées contre tout effort des assesseurs qui tenteraient de les soumettre à leur autorité. La décision du juge Billings est remarquable par la logique de son raisonnement et par sa profonde connaissance des lois relatives à l'organisation de la Banque des Citoyens

Du reste, son jugement confirme ce que déjà le juge Tuscot et le juge Houston de la Cour de District et la Cour Suprême elle-même de l'Etat de la Louisiane avaient décidé à cet égard. Nous sommes informés que cette décision, a pour effet d'augmenter d'une manière très considérable les ressources et les revenus de la Banque.

Menus faits.—M. Camille Dolhonde, qui habite le Bayou Lafourche, est venu hier se plaindre au chef de police qu'un inconnu l'avait accosté sur la rue du Canal et lui avait demandé s'il voulait qu'il lui procurât du travail. Sur sa réponse affirmative, l'individu l'amena au No 6 de la rue des Remparts où il le trouvèrent trois individus qui jouaient aux cartes. Un engagement aux si la partie qui se termina par la perte de $27 75 par Dolhonde qui, comprenant qu'il avait été dupe, s'est empressé de porter plainte à la police.

Le sergent McCabe s'est livré à une perquisition à l'adresse indiquée, sans rien trouver de compromettant.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

L'Affaire du Canal de Panama.

Un mandat d'amener lancé contre Arton.

Paris, 22 janvier—Le *Gil Blas* dit qu'un mandat d'amener a été lancé hier contre Arton, que l'on suppose avoir corrompu 104 députés en leur distribuant une somme de 1,350,000 francs.

Ce journal ajoute qu'Arton a quitté la France il y a quelque temps et qu'on le croit en Roumanie.

Aucun traité d'extradition n'existant entre ce pays et la France, Arton serait par ce fait hors d'atteinte. On le croyait tout récemment encore à Londres, en communication avec Mors et même avec Andrieux. Mais à Londres il est peu rassuré. Il a requis la protection du gouvernement français, aussi n'a-t-on pas été peu surpris que M. Bourgeois ait attendu, pour ordonner son arrestation, qu'il ait eu le temps de se mettre à l'abri.

Le Siècle, donne à entendre que M. Franqueville, le magistrat chargé de l'enquête, a ordonné la poursuite de 16 personnes qu'il a interrogées.

L'arrestation de Mors

Paris, 22 janvier—Beaucoup de politiciens sont anxieux de voir l'extradition prononcée contre Mors, non pour des raisons politiques, mais parce qu'ils désirent se débarrasser d'un homme qui vraisemblablement en sait trop long. Tout juge un jury croiraient faire acte de patriotisme, en le traitant avec toute la rigueur possible.

Le général Ferrier, a confirmé aujourd'hui, au cours d'un entretien, la déposition de M. Andrieux au sujet des 100,000 francs remis par lui (Ferrier) en 1887, à M. Rouvier, et pré evés sur le fonds de service secret du ministère de la guerre.

"Nous avions à combattre le boulangisme, qui devenait menaçant," a dit le général Ferrier. "M. Rouvier n'ayant pas de fonds secret, fut obligé de s'adresser à ses collègues, et je lui donnai la somme en question, qu'il me remboursa plus tard. Elle fut consacrée à la défense de la politique gouvernementale. C'est le devoir de tout gouvernement de se défendre, quand on l'attaque."

New York, 23 janvier—Le *Herald* publie ce qui suit, le tenant de son correspondant de Terre Haute, Indiana :

"—J'ai eu un entretien de deux heures avec l'ex-Secrétaire de la marine Thompson, qui a été président de la compagnie du Canal de Panama.

"Le colonel Thompson s'exprime librement au sujet de la compagnie américaine du Canal. Le donnerais volontiers, a-t-il ajouté, toute information de nature à faire la lumière sur les affaires de la Compagnie, capable surtout de faire découvrir la corruption des Américains.

"Je vois que M. Fellows, qui vient de présenter une résolution demandant une enquête, affirme que la corruption dans les affaires de Panama a pris naissance de ce côté ci de l'océan. Si cela est, c'est une révélation pour moi. Je ne vous pas qui a pu être suborné.

C'est en 1881, pour la première fois que la Compagnie du Canal de Panama ait eu à démêler quoi que ce soit avec le Congrès, alors que le Représentant Crapo, du Massachusetts, y avait présenté une résolution déclarant que la construction du canal par une puissance et avec des capitaux étrangers serait contraire à l'esprit de la doctrine Monroe, résolution qui fut soumise à la considération de la Commission des Affaires étrangères.

"Si donc la corruption a atteint quelqu'un, c'est dans cette Commission qui, après une mûre considération de la question et des débats de plusieurs jours, n'a fait aucun rapport sur la résolution. Il n'était pas dans l'intention du Canal et la résolution est prévalu.

"J'ai été le seul à faire devant la Commission un plaidoyer en faveur du canal ; et, ma parole a paru être écoutée. La présidente que la résolution de M. Crapo était erronée à l'égard de la doctrine Monroe, et que celle-ci ne pouvait être violée par une corporation privée mais le serait si le Gouvernement français obtenait la juridiction politique sur l'isthme, ce à quoi je m'opposais.

"Je me rappel'e avoir déclaré que si le Gouvernement français l'essayait, il était du devoir du Gouvernement américain de l'en empêcher ; et je fis voir à la Commission qu'une clause de la charte octroyée par le Gouvernement colombien donnait à la Cour Suprême de cet Etat le pouvoir d'annuler ces concessions, en cas où une puissance étrangère, quelle qu'elle fut voulût en obtenir le contrôle politique.

"La Commission de la Chambre se réunit le 11 janvier 1881, et je commençai mon premier plaidoyer devant elle, le 18. Si j'ai bonne souvenance, il dura plusieurs jours, et vingt fois je fus interrompu par des membres de la Commission. Je donnai différentes interprétations à la Doctrine Monroe qui semblaient n'avoir jamais été connues, et c'est ce qui motiva les interruptions.

"Voici les seuls des neuf membres qui composaient la Commission des Affaires étrangères et qui furent favorables au projet du canal : S. S. Cox, de New-York, rapporteur ; Wilson, de la Virginie de l'Ouest ; Bicknell, de l'Indiana ; Hill, de l'Ohio ; Rice, Massachusetts ; King, de la Louisiane, Herndon, Killitt ger et Morton.

"Ce sont les seuls dont l'appui pouvait être précieux aux pro du projet à moins que ce ne soient les membres de Commission spéciale interocéanique de la Chambre des Représentants saisie, elle aussi, de la question et qui est arrivée à la même conclusion que la première Commission.

King, de la Louisiane, était le seul qui fit partie des deux Commissions ; Cox et Bicknell sont tous deux morts. Deux hommes plus purs que ces derniers ne vivent jamais le jour.

"Il serait donc souverainement injuste d'insinuer que j'ai suborné le juge Bicknell, mon ami ; je n'ai jamais entendu parler de corruption ; et je serais le premier à appeler de tous mes vœux une enquête congressionnelle.

"J'aiderai de tous mes moyens à faire la lumière sur l'affaire. Ce que j'ai dit au correspondant du *Herald*, je le répéterai devant une Commission ; c'est à dire, qu'à ma connaissance il n'a été commis aucun acte inavouable."

"Chaque son dépensé par nous a été payé en mandats tirés sur les trois maisons de banques de New York Seligman & Cie., Winslow, Lanier & Cie, et Drexel, Morgan & Cie. Les livres de ces dernières accusent les sommes déboursées en faveur du canal. Ces maisons ont payé toutes les traites tirées par la Commission américaine."

"Ce n'était nullement notre affaire, si, oui ou non, ces maisons avaient en dépôt des espèces pour la compagnie ; à vrai dire, nous n'en avions rien. Nous n'avons eu en main aucune fonds. Nous bornions à tirer des traites que payaient ces maisons pour le compte de la compagnie du Canal.

"M. de Lesseps, lui-même, a déclaré que s'il devait y avoir un contrôle joint que sur les affaires du Canal, il préférerait que l'exercice en fut laissé aux Etats-Unis.

"La France a repoussé toute intention politique en cette affaire. Les logiques et les faits ayant été en faveur du projet de canal, on ne doit pas présumer qu'il y a eu corruption.

M. Clémenceau devant la commission d'enquête.

Paris, 23 janvier—Sur sa propre demande, M. Clémenceau a comparu aujourd'hui devant la commission d'enquête sur l'affaire de Panama, pour déposer à ce sujet. Clémenceau, malgré ses dénégations, avait dit à bien des personnes qu'il lui avait donné la liste du baron de Reinach, dans laquelle figuraient les noms des personnes compromises dans l'affaire de Panama.

Stéphane, à dit Clémenceau, a certainement agi de concert avec d'autres politiciens.

Le sous comité chargé de l'examen des registres des syndicats qui ont coopéré à l'émission, annonce qu'il a découvert de grandes fraudes.

Ces gens n'avaient pas risqué un centime dans l'entreprise, ont réalisé par leurs transactions avec la compagnie des bénéfices exorbitants.

Les syndicats en question avaient à leur service des intermédiaires dont la mission était de distribuer des pots-de-vin.

Le procès de ceux que M. Franqueville considère comme criminellement impliqués dans l'affaire de Panama, commencera probablement vers la fin de février et durera une quinzaine de jours.

Le procureur général a reçu ce soir le rapport officiel sur l'autopsie du cadavre du baron de Reinach.

D'après ce rapport, il n'a été trouvé aucune trace de poison, mais les médecins ne déclarent incapables d'affirmer que Reinach a succombé à des causes naturelles. Ce fait est dû à ce que le corps a été exhumé dans une période de décomposition déjà très avancée.

Bruit sans fondement.

Paris, 23 janvier—La légation Haïtienne dit oppose une dénégation formelle au bruit répandu, par des dépêches transmises de New York, qu'une révolution a éclaté à Haïti. Elle assure que le calme le plus parfait règne dans tout le pays.

La Guerre à Dahomey.

Berlin, 23 janvier—Aujourd'hui, pendant la discussion du budget par le comité, Robert Von Kuidle, ex-ambassadeur en Italie, a dit que les propos tenus par le chancelier Von Caprivi, ses propres observations des relations entre les grandes puissances et quelques signes qui ne peuvent pas échapper à ceux à qui la politique étrangère est familières, ont fait naître en lui la conviction que jamais, depuis vingt ans, la guerre n'avait été aussi imminente qu'en ce moment. Rien des choses indiquent qu'il sera difficile d'en écarter beaucoup la date après 1894.

Le choléra à Berlin.

Berlin, 23 janvier—Le choléra, qui sévit en ce moment à l'Asile de Nettlebon, à Halle, prend un caractère beaucoup plus grave et devient plus meurtrier. Plusieurs de ceux qui ont été atteints ont succombé au bout de quelques heures. Le nombre total des cas depuis l'apparition de l'épidémie a été de 84, dont 38 ont eu une issue fatale.

On signale aujourd'hui 6 nouveaux cas et 1 décès

WASHINGTON.

L'état de M. Blaine.

Washington, 23 janvier—A 3 heures de l'après midi, l'état de M. Blaine n'avait pas changé. Les médecins n'ont pas fait toutefois leur visite accoutumée.

Washington, 23 janvier—Ce soir, à 6 heures, le Dr Johnson a rendu visite à M. Blaine et déclaré qu'il le trouvait un peu plus fort qu'hier. Il est cependant très faible encore.

NOUVELLES DIVERSES.

Washington, 23 janvier—Le Président a soumis aujourd'hui au Sénat, le nom de Frank C. Partridge, du Vermont, qu'il choisit comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis au Vénézuéla.

Washington, 23 janvier—Le Bill relatif à la quarantaine nationale a été voté hier à la Chambre par 138 contre 29.

Hasleton, Pie, 23 janvier—Une explosion de grisou a eu lieu dimanche soir dans les mines de Evans & Co, à Beaver Meadow. Le feu a envahi toutes les galeries, que l'on est en train d'inonder. Le sinistre paraît devoir être rapidement maîtrisé. Deux cents ouvriers sont sans travail. Les pertes seront fort élevées.

Paris, 23 janvier—Un dépêche de Caire dit que le Sultan a félicité le Khédive d'avoir formé un Cabinet indépendent, à l'abri de toute immixtion britannique. Il lui enverra six chevaux à titre de présent.

Richmond, Vie., 23 janvier—La filature Old Dominion a été détruite par un incendie. Pertes $40,000.

Londres, 23 janvier—On annonce officiellement que le gouvernement Anglais a décidé d'augmenter d'un millier d'hommes, sa garnison en Egypte, à cause des récents événements qui ont menacé la sécurité publique.

New York, 23 janvier—Une nouvelle ligne de navigation de New York à la Côte Ouest de l'Amérique du Sud, par le détroit de Magellan, va être établie. La date de la traversée sera de 36 jours.

Plusieurs navires vont être mis en chantier et le premier sera livré le 1er août.

Berlin, 23 janvier—La *North German Gazette* dit que si les puissances européennes se décident à rappeler leurs ambassadeurs de Paris jusqu'à ce que la Presse ait cessé ses calomnies, elle aurira fait exemple, bien qu'il n'ait rien été dit contre l'ambassadeur d'Allemagne.

New York, 22 janvier—Trois nouveaux cas de typhus ont été signalés aujourd'hui.

Il y a eu un décès au Riverside Hospital.

San Francisco, 23 janvier—Le bruit court que le chemin de fer de Panama a été vendu par les Français, qui possédaient la majeure partie des actions, à un syndicat de capitalistes anglais.

L'authenticité de cette rumeur ne peut être confirmée ; on pense qu'elle émane de New York.

Si elle est fondée, elle prouve de la part des anglais, le désir contrôler le transit à travers le continent américain.

Le squelette de La Salle.

Galveston, Texas, une dépêche de Comeil, dit que des ouvriers qui ouvraient une tranchée dans une petite colline pour permettre le prolongement d'une voie ferrée, ont mis au jour un squelette humain de grandes dimensions et dont les ossements étaient presque complètement décomposés.

Un tomahawk en pierre a été trouvé à côté. Des pointes de flèches en silex étaient piquées dans le crâne.

On se demande si l'on est en présence du squelette d'un guerrier indien, ou de celui de La Salle, car la trouvaille a été faite dans le voisinage du lieu où l'on prétend qu'il a été assassiné.

Le revue navale du "Colombian Fair."

New York, 23 janvier—Le *Times* dit que l'on apprit officiellement hier soir, que l'Angleterre se propose, dans le cas où le Prince de Galles visiterait l'Exposition Colombienne, d'y envoyer une escadre pour la revue navale. Si cela est, on verra réunie sous le même pavillon la flotte la plus puissante qui soit.

Comme le temps approche, l'attention des autorités navales américaines se tourne vers l'amiral Gherardy. L'arrivée, à Barbadoes, de l'escadre spéciale américaine que reconnmande l'amiral, est fixée au 1er février. Elle se composa de nos navires *Baltimore*, *San Francisco*, *Charleston* et *Yorktown* qui ont quitté Montevideo le 19 janvier.

De Barbadoes, l'escadre se rendra directement à Hampton Roads, et là, attendra l'arrivée des diverses flottilles étrangères. Le Secrétaire de la marine a reçu l'assurance, paraît-il, que vingt-cinq navires de guerre, au moins, prendront part à la revue.

Ce nombre pourrait être accru de cuirassés et croiseurs français, de sept valeureux russes, six allemands, cinq italiens, quatre espagnols, quatre autrichiens ; ainsi d'un portugais, et peut-être d'un norvégien. Le Chili en enverra un ou deux. Le Brésil, on le sait déjà, en ouverra un aussi, et si la République Argentine au, peut-être.

Quant à la Grande-Bretagne, on ne saurait encore dire positivement si un ministère de la marine quelle est son intention à cet égard. Le bruit a couru qu'elle ouvrerait une flotte ; mais ce bruit n'a pas été confirmé.

Si l'escadre anglaise de la Manche se joint à l'escadre qui stationne dans les eaux américaines, l'Angleterre n'aura pas moins de vingt navires modernes, et un bon tiers de toute la force navale réunie. Les quatorze vaisseaux de l'escadre de la Manche portent environ 7,000 hommes.

Les officiers de la marine américaine ont appris que la France, par amour propre, voudrait envoyer une représentation égale à celle de l'Angleterre. C'est là une rumeur à laquelle ils n'a jouteront cependant pas foi.

La flotte américaine, croit-on, se composera des croiseurs *Baltimore*, *San Francisco*, *Charleston*, *Yorktown*, déjà nommés, et de cinq autres : le *Newark*, le *Philadelphie*, le *Chicago*, l'*Atlanta*, la *Concorde*, le *Kensington* et le *Vésuve* ; aussi, du monitor à double cuirasse *Monterey*, du torpilleur *Cushing*, le chaloupe de guerre *Kearsage* et des vaisseaux-écoles *Portsmouth* et *Mongahela*. La flotte des Etats-Unis sera commandée par le contre-amiral Gherardy.

Le Délégué Apostolique aux Etats-Unis.

New York, 23 janvier—Un correspondant écrit de Washington, qu'un bruit circule relativement à la succession de l'Archevêque Satolli comme délégué apostolique.

Il dit tenir de source authentique que Monseigneur Satolli ne demeurera pas plus longtemps aux Etats-Unis ; car il a mis un jour élevé à la dignité archiépiscopale. Le Pape l'estime beaucoup et a confiance en sa sagacité, son amour de la justice et ses idées de progrès.

Le voyage double en briguer été estimé, avec bénéfice, deux étapes détaché à Washington. Mgr Satolli est possible qu'il ne tarde pas à faire cette promotion. Son successeur aurait déjà été désigné par le Nonce, dans les deux personnes qu'il lui avait donné la liste du baron de Reinach, dans laquelle figuraient les noms des personnes compromises dans l'affaire de Panama.

Stéphane, à dit Clémenceau, a certainement agi de concert avec d'autres politiciens.

Le sous comité chargé de l'examen des registres des syndicats qui ont coopéré à l'émission, annonce qu'il a découvert de grandes fraudes.

Ces gens n'avaient pas risqué un centime dans l'entreprise, ont réalisé par leurs transactions avec la compagnie des bénéfices exorbitants.

Les syndicats en question avaient à leur service des intermédiaires dont la mission était de distribuer des pots-de-vin.

Le procès de ceux que M. Franqueville considère comme criminellement impliqués dans l'affaire de Panama, commencera probablement vers la fin de février et durera une quinzaine de jours.

Le procureur général a reçu ce soir le rapport officiel sur l'autopsie du cadavre du baron de Reinach.

D'après ce rapport, il n'a été trouvé aucune trace de poison, mais les médecins ne déclarent incapables d'affirmer que Reinach a succombé à des causes naturelles. Ce fait est dû à ce que le corps a été exhumé dans une période de décomposition déjà très avancée.

Bruit sans fondement.

Paris, 23 janvier—La légation Haïtienne dit oppose une dénégation formelle au bruit répandu, par